

REGLEMENT DU TRAIL

Le Samedi 19 octobre 2024, le club "Meximieux Triathlon" organise le Trail de la Côtière à travers chemins et sentiers (environ 80%)

Epreuves ouvertes à partir des cadets pour les 14kms et 9kms ; à partir des juniors pour les 21 kms.

Catégories au 1^{er} septembre 2024 :

Cadets / Cadettes	2008 / 2009
Juniors	2006 / 2007
Espoirs	2003 / 2005
Seniors	1991 / 2002
Vétérans	1990 et avant

Parcours : Parcours sur chemins, sentier, sous-bois, pierriers, quelques portions goudronnées seront empruntées pour relier différents points du parcours.

Parcours de 9 kms : 1 petite boucle

Parcours de 14 kms : 1 boucle grande boucle

Parcours de 21 kms : 2 grandes boucles.

Les parcours sont vallonnés, les difficultés sont moyennes.

Inscriptions : Les inscriptions se font sur le site « Terre de Running » jusqu'au 18 octobre à 20h00 ou par courrier jusqu'au 17 octobre 2024.

Pas d'inscription sur place.

Tarif inscriptions : 9 kms : 9€ jusqu'au 01/10/24, puis 11€ (né en 2009 et avant)

14 kms : 14€ jusqu'au 01/10/24, puis 16€ (né en 2007 et avant)

21 kms : 21€ jusqu'au 01/10/24, puis 23€ (né en 2007 et avant)

Horaires : Départs :

Course nature de 9 kms : départ 19h15

Trail de 21 kms, 14 kms : départ 19h00

Sécurité : Sécurité et secours seront assurés par les signaleurs et des secouristes aux différents Carrefours.

Les concurrents devront prendre connaissance du parcours et respecter scrupuleusement le code de la route, ils devront faire preuve de vigilance et respecter la nature.

Deux médecins assureront l'assistance aux cotés des secouristes

Dossards : Remise des dossards le Samedi 19 octobre au complexe sportif de Beynost à partir de 14h30 sur le lieu de départ, ceux-ci devant rester visibles, non pliés et non coupés, sur le devant de la poitrine.

Participation : Course ouverte à tous, licenciés (FFA) ou non licenciés :

- Licenciés FFA : joindre obligatoirement la photocopie de la licence (*Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé Running ou un "Pass'J'aime Courir" délivré par la FFA et complété par le médecin en cours de validité à la date de l'épreuve*). Les autres licences délivrées par la FFA ne sont pas acceptées.

- Pour ceux licenciés à une fédération agréée, joindre la photocopie de la licence sur laquelle doit apparaître la non-contre-indication du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- Pour les non licenciés, remplir le **"Parcours de Prévention Santé"** : celui-ci devant être valide à la date de la compétition.

Assurance : L'organisation a souscrit à une assurance « responsabilité civile ». Les concurrents devront être couverts par une assurance sportive personnelle. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychique pendant et après la course, ainsi qu'en cas de non-respect du code de la route et de vol dans le cadre de la course.

Environnement : Les participants doivent respecter l'environnement, en restant sur les chemins balisés, en veillant à ne rien jeter par terre (gels, papiers, emballages, etc...) : des poubelles sont à disposition aux ravitaillements.

Droit à l'image : En participant à l'épreuve, chaque concurrent donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Renseignements : Voir site internet : <https://targett3.wixsite.com/trail-beynost>

Tous les concurrents doivent s'assurer que leur état de santé leur permet de participer à l'épreuve sans risque ; l'organisateur déclinant toute responsabilité dans ce domaine et pourrait arrêter tous concurrents en mauvaise condition physique apparente.

Autorisation parentale écrite obligatoire pour les mineurs.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement à la suite de tout événement imprévu et indépendant de leur volonté.

L'engagement d'un coureur implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Cette épreuve se déroulant en nocturne : la lampe frontale est obligatoire